

## V. CONCLUSION

Pratiquement tous les témoins ont déclaré que le statu quo n'était plus acceptable. Ils ont reconnu qu'il fallait des changements afin d'améliorer les liaisons aériennes transfrontalières et d'en établir de nouvelles, de stimuler les investissements et le tourisme, et de profiter des possibilités que présente l'Accord de libre-échange. De plus, certains ont noté qu'il se dessinait une mondialisation des sociétés aériennes et qu'il fallait donc que nos transporteurs nationaux soient en mesure d'y faire face. La plupart ont reconnu que la négociation d'une entente plus ouverte s'imposait.

Toutefois, bon nombre de ces mêmes témoins ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains que nos deux transporteurs nationaux fussent en mesure de rivaliser avec leurs concurrents et de vraiment réussir à survivre à cette transition vers une plus grande ouverture des espaces aériens et une mondialisation des marchés du transport aérien. Pour parler franchement, nous n'en sommes pas certains nous non plus. Toutefois, avec les objectifs et garanties que nous proposons, nous croyons être parvenus à établir un équilibre juste et raisonnable entre les intérêts du public et les besoins des transporteurs.

Le cabotage a été une question particulièrement épineuse. Nous convenons avec bon nombre des témoins que si l'on accorde des droits de cabotage aux transporteurs américains, on risque de porter un coup fatal à nos lignes aériennes. Nous ne pensons donc pas que le cabotage soit dans l'intérêt du Canada. Nous avons cependant dit que le gouvernement doit jouir de la plus grande marge de manoeuvre et que des droits limités de cabotage pour nos transporteurs peuvent être à notre avantage dans ces négociations.

Dans les circonstances, nous croyons que nous n'avons réellement pas le choix et que nous devons aller de l'avant avec ces négociations. Le gouvernement aura la tâche difficile de négocier une entente qui créera un équilibre entre ces intérêts divergents. Nous nous rendons compte que les négociations devront aboutir à un partage équitable des possibilités et des avantages entre nos deux pays. Nous reconnaissons aussi qu'il ne s'agit pas là d'une mince tâche, mais le résultat de cette entreprise pourrait fort bien déterminer la force et la stabilité futures de l'industrie canadienne du transport aérien.